

PROJET D'ETABLISSEMENT

Crèche parentale « La Petite Princesse »

Crèche parentale « La Petite Princesse »

4 Place Castellin

83260 LA CRAU

04.94.66.79.58

titeprincesse83@gmail.com



SOMMAIRE

LE PROJET D'ACCUEIL.....	5
1. Réglementation :	5
2. Fonctionnement quotidien :	5
3. L'accueil :	6
4. Encadrement des enfants :	7
5. Formations et partenariats :	9
LE PROJET EDUCATIF.....	10
CODE DE DÉONTOLOGIE.....	10
L'ACCUEIL	10
1. Les orientations de l'accueil	10
2. L'accueil dès la pré-inscription à la familiarisation.....	11
3. L'accueil et l'accompagnement au quotidien.....	12
4. L'accueil tout au long de la journée.....	13
5. L'accueil et l'accompagnement spécifique	14
6. L'accueil des parents.....	14
LES SOINS	15
LE DÉVELOPPEMENT	18
L'EVEIL.....	20
<u>1.</u> L'éveil.....	20
2. L'éveil au monde, à la nature et à la culture.....	22
3. L'éveil à la crèche la petite princesse.....	22
LE BIEN-ÊTRE	23
<u>1.</u> La formation des professionnel(le)s pour garantir le bien-être des familles	23
2. Les emplois du temps au plus près des besoins des enfants et des familles..	24
3. Les repères.....	25
PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	25
<u>1.</u> Modalités d'intégration de l'établissement dans l'environnement social.....	26
<u>2.</u> Présentation de l'établissement :	30
<u>2.1</u> Historique :	30
<u>2.2</u> Place des parents :	30
<u>2.3</u> La professionnalisation :	31
<u>2.4</u> Les partenaires.....	31
<u>3.</u> Besoins du public.....	32
4. Développement durable :	32

5. Moyens d'action pour définir nos pratiques et notre accompagnement :.....	33
6. Laïcité :.....	33
Conclusion :.....	35

« La charte de l'accueil du jeune enfant » : Un texte cadre pour garantir l'accueil du jeune enfant, une ressource pour toutes nos réflexions professionnelles.

Le Projet d'accueil

Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage.

Le Projet éducatif

Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Le Projet social et de développement durable.

Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

LE PROJET D'ACCUEIL

1. Réglementation

Conformément au décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif à l'accueil des jeunes enfants, la crèche est un établissement multi accueil collectif. C'est une crèche associative loi 1901, régie par un bureau composé de parents et anciens parents élus en assemblée générale pour une durée de 3 ans.

L'assemblée générale annuelle permet aux parents de la structure de se rencontrer, d'adhérer au bureau associatif et de se prononcer sur le fonctionnement de la structure à travers le vote.

2. Fonctionnement quotidien

La crèche est **ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00**, elle ferme, une semaine, pendant les vacances scolaires de Noël, la dernière semaine de juillet et les trois premières semaines d'août.

En récupération des heures de réunion faites en dehors des heures auprès des enfants et de la journée de solidarité, la crèche ferme quand un pont se présente.

Elle est également fermée à l'accueil des enfants de 1 à 3 journées pédagogiques dans l'année qui permettent des temps de réflexions sur des points choisis du projet d'établissement, le rangement, le nettoyage de l'établissement, la constitution des groupes et des équipes, préparation de l'arrivée des enfants (affichage prénoms, photos etc...), aménagement des espaces, mise en place des projets, des thèmes, programmation des fêtes calendaires, exercice cohésion d'équipe, formation ou remise à niveau pour la totalité des équipes en gestes d'urgences en crèche.

La crèche a un agrément de **24 enfants par jour, de 10 semaines à 6 ans**.

Selon les besoins exprimés par les familles, (article R 2324-27 du code de la santé publique relatif au surnombre) l'établissement est amené de façon épisodique à accueillir jusqu'à 28 enfants par jour.

Pour accompagner ces enfants, l'encadrement est de **1 adulte pour 6 enfants**.

L'accueil des enfants est en majorité régulier contractualisé. Nous disposons de places d'accueil d'urgence afin d'accueillir des enfants ayant des problématiques sociales ou pour répondre aux demandes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ou de la mairie, ce qui correspond dans notre organisation à de l'accueil occasionnel.

Les plannings proposés répondent conjointement à la demande des familles et aux disponibilités de la crèche.

Nous pouvons accueillir des enfants l'année qui suit la crèche durant les vacances scolaires ou les mercredis.

3. L'accueil

Chaque enfant est accueilli en tant qu'individu avec son histoire familiale, ses particularités et habitudes de vie au sein d'un accueil collectif.

La crèche étant un lieu de vie, les enfants en situation de handicap et ou de maladie chronique sont pris en charge au même titre que les autres enfants si toutefois les conditions d'accueil des locaux permettent son bien-être (disposition des espaces, taux d'encadrement respecté, possibilité d'intervention d'un partenaire pluridisciplinaire pour l'enfant...). Un Projet d'Accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place selon la pathologie ou le syndrome qui nécessite une conduite à tenir et une surveillance particulière. Celui-ci est établi de façon triangulaire entre le médecin de l'enfant, la famille et le référent santé rattaché à l'établissement. Cela engage un travail de prévention et de sensibilisation auprès de l'équipe pour la conduite à tenir.

Avant de rentrer dans l'établissement, un dossier administratif est demandé, il est composé de :

- Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité
- Certificat des vaccinations à jour qui engendre un suivi à chaque nouvelle injection. (Fourniture du carnet de vaccination à contrôler en concordance avec le calendrier vaccinal).
- L'attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant.
- L'ordonnance de prescription anti thermique en fonction du poids de l'enfant (Poids à réactualiser chaque mois par le parent).

- L'ordonnance pour les médicaments courants pour les petites blessures (cf. protocole).
- Autorisations diverses acceptation du règlement de fonctionnement, autorisation de sorties, consultation du dossier CAF (Espaces partenaires), droits à l'image.

4. Encadrement des enfants

L'établissement accueille les enfants âgés de **10 semaines à 6 ans** en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence en fonction d'un contrat d'accueil défini avec les parents à l'entrée de l'enfant à la crèche.

Article 2324-38 du code de la santé publique ;

Nos équipes sont pluridisciplinaires, elles sont composées pour la gestion et l'encadrement des enfants :

- 1 directrice EJE, 1 ETP
- 1 infirmière, 0.2 ETP.
- 4 auxiliaires de puériculture, pour 3.71 ETP.
- 3 CAP AEPE (ou équivalent) (3 ETP)

A cette équipe, s'ajoute 1 poste d'agent d'entretien s'assurant de l'hygiène des locaux (0.34 ETP).

Le rôle de la directrice /EJE :

- Appliquer le projet éducatif et pédagogique,
- Appliquer le règlement intérieur (Article R 2324-39-1 du code de la santé publique)
- Encadrer le personnel placé auprès des enfants sur le plan technique,
- Accueillir les parents et les enfants et favoriser leur intégration au sein de l'établissement.

- Valoriser au sein de l'équipe la fonction éducative qui favorise l'éveil et le développement global de l'enfant.

- Interagir au quotidien avec les parents, faire le lien entre chaque membre en cas de besoin (transmission orale, affichage et via un cahier de transmission).

- Informer le médecin PMI des accidents survenus dans l'établissement.

- Diplômée d'état d'**Educatrice de Jeunes Enfants**, elle est spécialisée pour les enfants de 0 à 7 ans. Elle a une connaissance en parentalité, en santé et en développement du jeune enfant. Elle a un rôle de supervision des équipes pour transmettre des informations d'accompagnement des familles, de soutien à la parentalité, de transmission pédagogique et de travail sur le terrain.

Le rôle de l'infirmière :

L'infirmière en crèche est une référente santé, à la fois soignante, préventive, éducative et coordinatrice. Elle fait le lien entre enfants, parents et équipe, tout en garantissant un environnement sécurisé. Elle peut assurer la continuité de direction et l'accompagnement à la parentalité.

Le rôle de l'Auxiliaire de puériculture :

L'auxiliaire de puériculture, elle accompagne les enfants au quotidien, forme l'équipe aux techniques de soins, construit les actions autour de l'organisation, des soins, des activités et du quotidien des enfants. Comme l'infirmière, elle peut assurer la continuité de direction et l'accompagnement à la parentalité.

Le rôle de l'accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE):

C'est un animateur/trice auprès des enfants qui s'occupe des soins, des jeux et qui doit appliquer le projet pédagogique sous le contrôle de l'équipe. Il est chargé également de réceptionner, préparer, servir les repas des enfants arrivant en liaison froide dans le respect des normes HACCP.

L'agent d'entretien :

Ils s'occupent de l'hygiène de la crèche en appliquant les protocoles en vigueur.

5. Formations et partenariats

Les actions de formation (art.R.2324-37), nous ouvrons la crèche aux apprenties AEPE, EJE, Auxiliaire de puériculture afin de suivre un cursus en alternance avec une formation de terrain, en intégrant nos équipes et en appliquant le projet pédagogique. En parallèle les apprenties accueillies travaillent toujours auprès de responsables tuteurs au cours de l'alternance, avec un suivi de l'école fréquentée régulier. Les cours théoriques sont dispensés par l'institut de formation avec lequel la structure est en rapport.

Conformément à l'arrêté du 29 juillet 2022 et l'article R. 2324-37, l'équipe se réunit une fois par quadrimestre pour des Analyses de Pratiques Professionnelles qui sont supervisées par une psychologue, pour harmoniser notre travail et échanger sur le quotidien. La loi prévoit à minima 6 heures par an, (soit deux heures par quadrimestre).

Les besoins de formation de personnel sont recueillis et réfléchis lors des entretiens annuels d'évaluation. En partant des besoins exprimés ou recensés, le gestionnaire examine les possibilités de formation sur le territoire, soit pour des formations collectives en intra (au sein de l'établissement), soit pour des formations individuelles en inter. Le but étant d'enrichir les connaissances des salariés et de permettre une évolution des pratiques pour améliorer la qualité d'accueil.

Des réunions mensuelles prévoient des temps d'échange en équipe, en dehors des heures d'accueil des enfants, elles permettent d'élaborer des projets, de travailler sur le quotidien et d'harmoniser nos pratiques.

L'association est adhérente à l'ACEPP83, ce qui nous permet également un ressourcement, et l'accès à des temps de réflexion collectif.

Ce projet a été rédigé conformément à la nouvelle réglementation et aux décrets applicables en septembre 2022.

PROJET ÉDUCATIF

Nous nous sommes accordés sur le fait que le projet éducatif ne devait pas se contenter de décrire le travail qui se faisait à la crèche précisément mais avait également un objectif de visée sur l'avenir, une projection sur le travail à mettre en œuvre, et devait s'appuyer sur la charte du jeune enfant, non pas seulement parce que la réforme du code de la santé publique l'impose, mais parce qu'elle est essence même, de ce que l'accueil du jeune enfant et sa famille implique.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Les professionnels de la petite enfance inscrits s'engagent à respecter le code de déontologie. Le code reflète les croyances et les valeurs de base de la profession, qui sont fondées sur la bienveillance, le respect, la confiance et l'intégrité. Ces croyances et valeurs sont fondamentales ; elles guident leur pratique et leur conduite.

Nos valeurs sont les suivantes :

Respect de l'enfant

Respect de sa famille

Respect des équipes

Respect des partenaires

L'ACCUEIL

Nous nous efforçons d'offrir aux enfants un accueil éducatif sécurisé et cohérent en coopération avec les parents.

Suivant les moments de la journée, les enfants sont répartis en fonction de leur âge, de leur développement et leurs envies, par petits groupes.

Les groupes évoluent au cours de l'année et s'adaptent aux enfants.

1. Les orientations de l'accueil

- Créer un climat de confiance entre les parents, les enfants et les professionnels de la crèche.
- Offrir un accueil le plus individualisé possible dans un cadre d'accueil collectif, pour que la socialisation de l'enfant soit une expérience constructive.
- Accompagner les enfants à participer à leur développement en favorisant dès que possible les situations d'autonomie et d'expression.

2. L'accueil dès la pré-inscription à la familiarisation.

Dans notre établissement nous mettons un point d'honneur à engager une relation avec les parents dès le premier accueil. En plus de notre visibilité sur notre site internet et la possibilité de s'y préinscrire, nous effectuons une permanence sur des temps repérés afin d'expliquer notre projet, notre fonctionnement et les modalités d'accueil dans notre établissement.

A la suite de cette première rencontre si la famille le désire elle sera inscrite sur nos listes d'attentes. Nous leur demandons ensuite de confirmer la naissance de leur enfant et d'une façon générale de nous appeler aux mois de septembre et janvier pour confirmer que leur inscription soit maintenue sur nos listes d'attente.

Au mois de mai au plus tard, nous établissons une liste des enfants susceptibles d'intégrer la crèche pour la rentrée suivante et nous contactons les familles concernées. A ce moment nous demandons et encaissons le chèque de cotisation d'un montant de 50 euros pour valider l'inscription.

A partir du mois de juin, la Directrice rencontre les familles pour instruire le dossier d'inscription, transmettre les documents relatifs au fonctionnement de la crèche. Ce temps est également privilégié pour offrir à la famille un temps d'écoute, d'échanges permettant de recueillir l'histoire de l'enfant, de sa famille, ses habitudes, les questionnements parentaux ... Ceci afin d'accueillir l'enfant comme Personne à part entière, dans la meilleure continuité maison crèche.

Par la suite les temps de familiarisation sont planifiés. Au premier jour de la familiarisation, la famille doit arriver avec le dossier administratif complet. Cette période est importante pour les enfants et les familles qui permet une inclusion dans la structure, se rendre compte du travail, de nos postures, notre langage, les règles de vie et le rythme en collectivité et ce en toute transparence.

Cette période peut varier de 5 jours à 15 jours en fonction de l'adaptabilité de l'enfant et des parents à l'établissement.

C'est une période fondamentale où l'enfant et sa famille font connaissance avec le personnel et se familiarisent avec le fonctionnement de l'établissement.

La période de familiarisation est organisée de manière progressive et individualisée. Il est proposé à la famille une présence de l'enfant d'une à deux heures par jour. Ce temps est ensuite augmenté progressivement, avec une séparation graduelle au cours de laquelle il est demandé aux parents de quitter l'établissement.

En section les parents pourront partager un moment lors de l'accueil de l'enfant, échanger et faire connaissance avec les autres membres de l'équipe, ces rencontres sont l'occasion d'affiner la connaissance de l'enfant par les indications données par les parents (reconnaître les signes de fatigue, apaiser si nécessaire, comment se nourrit il etc. ...)

Au fur et à mesure qu'une confiance s'installe entre les parents et l'accueillant, le nouvel environnement deviendra familier à l'enfant et des liens sécurisants vont se fixer.

Afin de favoriser un sentiment de sécurité et de repère chez l'enfant, l'accueil privilégie des temps répétés dans des conditions similaires (même lieu, mêmes professionnels, parents, mêmes moments de la journée). Cette régularité permet à l'enfant de rendre son environnement plus prévisible et facilite ainsi sa familiarisation.

L'ensemble de cette organisation vise à permettre une familiarisation en douceur de l'enfant et de sa famille au sein de la structure.

Des précisions sur le rythme de l'enfant, ses habitudes, son alimentation sont communiquées à la personne référente de l'enfant au cours du premier rendez-vous et pendant la familiarisation.

3. L'accueil et l'accompagnement au quotidien

Les premiers jours passés ont permis de découvrir l'enfant et sa famille, de tisser un lien nécessaire à la prise de repères pour assurer une continuité de soins, mais durant toute « sa vie » en crèche, l'enfant, sa famille et les professionnels vont entretenir cet accueil et accompagnement.

Lors des transmissions du matin, notre posture d'accueillant reste bienveillante et souriante ; les informations apportées par le parent, concernant le rythme

physiologique des repas et du sommeil de l'enfant sont notées. Les anecdotes de la veille, les événements, etc... sont aussi notés. Il est important de ne pas réduire la continuité de soins aux besoins physiologiques, mais de prendre le contexte dans sa globalité. Un enfant qui aura fêté l'anniversaire d'un membre de la famille la veille, n'aura peut-être pas fait sa sieste, aura vu beaucoup de personnes, et son comportement, sa fatigabilité du jour pourront en être affectés.

De plus, en ayant des anecdotes sur la vie de famille, nous pouvons travailler encore le lien, et l'apprentissage au langage.

Nous veillons toutefois à respecter l'intimité des familles : Les parents nous livrent ce qu'ils ont envie de nous livrer et le classeur de transmissions est à leur disposition pour y inscrire ce qui leur semble important pour l'accueil et l'accompagnement de leur enfant, en sus de la communication verbale avec l'équipe accueillante.

Dès leur arrivée, et tout au long de la journée, le cahier de transmissions et feuille de suivi sont les outils importants pour notre travail en équipe. Il nous permet le passage de relais entre l'accueil du matin et l'accueil du soir, en favorisant la circulation de l'information et en facilitant une communication constructive en interne et avec les familles. Y sont indiqués les observations relatives à l'enfant qui seront utiles aux parents le soir (nature du repas, changes, sommeil, nouveaux apprentissages) ainsi que d'éventuelles petites anecdotes permettant d'entretenir le lien entre la crèche et la maison. Ces informations ne sont pas exhaustives, mais prennent une photographie de l'enfant dans la journée et permettent aux parents de visualiser la journée qu'a pu vivre leur enfant à la crèche.

Les transmissions du départ, sont essentielles pour passer le relais, permettre le lien entre l'enfant et sa famille, mais aussi de valoriser le rôle de chacun dans cette relation tripartite.

4. L'accueil tout au long de la journée

L'accueil se déroule tout au long de la journée de l'enfant : à son arrivée dans un espace, au lever de la sieste, au moment du change, lors des ateliers ou des jeux libres. L'accueil prend alors la forme d'un regard attentif et bienveillant qui accompagne l'enfant dans toutes ses transitions, d'un prénom donné qui personnalise la relation ou d'un sourire qui rassure, des éléments possibles grâce aux liens tissés dès lors de la période de familiarisation. Ces observations permettent aussi de suivre

l'évolution de chaque enfant mais aussi du groupe et des interactions qui se créent au fur et à mesure.

5. L'accueil et l'accompagnement spécifique

En soi, chaque accueil, chaque rencontre, chaque accompagnement est unique, et demande la prise en considération de son individualité pour s'inclure dans un groupe.

Véritable soutien aux familles, la loi du 11 février 2005 impose à toutes les institutions d'accueillir des enfants en situation d'handicap ou atteint de maladie chronique ; les familles et les institutions spécialisées ont pu reconnaître l'importance des établissements d'accueil du jeune enfant, dans l'accompagnement des familles, dans la collaboration pluri professionnelle, et dans le diagnostic ou dépistage précoce. La réforme du code de la santé publique 2021 renforce et facilite l'accueil par les mesures prises permettront de favoriser l'accueil en crèche ou par des assistants maternels des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques et nécessitant des soins réguliers, en reconnaissant aux professionnels la possibilité d'administrer certains médicaments et traitements.

Un projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin traitant pour tous les soins, les surveillances. Le référent santé, véritable intermédiaire entre la famille et l'équipe pourra collaborer avec la famille pour former l'équipe si besoin à des gestes techniques et spécifiques.

Par l'intermédiaire de la directrice, l'équipe échangera avec la famille autour du projet d'accueil comme pour toute inscription, afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant et sa famille, en corrélation avec les contraintes de la collectivité. Il est important de ne pas sous-estimer ni surévaluer les conditions d'accueil, pour réussir l'inclusion totale.

6. L'accueil des parents

En tant que crèche associative, les parents ont toute leur place dans la structure et dans son fonctionnement administratif et associatif.

Pour faciliter l'intégration des familles dans ce rôle, l'association et la structure organisent des temps institutionnels qui régissent la vie associative mais surtout la fait vivre, et des moments festifs :

- En fin d'année scolaire, les nouveaux parents sont invités à participer à l'assemblée générale de l'association. C'est l'occasion de présenter le bilan de l'année écoulée et de communiquer sur les projets à venir. C'est aussi un moment de convivialité et d'échanges avec les équipes.
- Au début de l'été, chaque structure clôture son « année » lors d'une fête dite "fête des familles" où tout est organisé pour que les plus petits et les plus grands s'amuse, et pour favoriser les interactions et échanges entre les familles elles-mêmes ainsi qu'avec l'équipe.
- Tout au long de l'année, des projets de sorties sont menés, et les parents sont invités à partager ces moments.
- Les parents sont invités également à s'inscrire dans la vie de la crèche en ayant la possibilité de faire partager leurs "compétences".

Toutefois, dans le cadre de la vie en collectivité de la structure, nous veillons à ce que les parents respectent chaque enfant, notamment leur intimité lors de leur passage en salle de changes et lui demandons de patienter avant d'y accompagner son enfant si besoin.

Exemple : Concernant l'accueil des bébés, le parent dispose d'une table de déshabillage et d'un casier nominatif pour son enfant dans la salle de change. Si un(e) professionnel(le) occupe la salle de changes avec un bébé, il est demandé au parent de patienter afin de garantir un respect total de l'intimité de l'enfant.

LES SOINS

Tous nos gestes, nos observations sont des prises en soin ou ont pour objectif une prise en soin de l'enfant.

Nous veillons à ce que chaque enfant ait dans une journée un moment privilégié avec l'adulte. Un échange où la reconnaissance de son unique personne est valorisée, dans un collectif stimulant mais parfois envahissant.

Les actes de la vie courante correspondent par définition à des soins apportés à l'enfant, soins qui ne nécessitent pas d'avis médical ou d'ordonnance : lavage de nez, nettoyage de plaie, de morsure, soin d'une contusion, d'un saignement de nez, d'un coup de soleil, d'un érythème fessier, traitement de la fièvre, d'une piquûre d'insecte, d'une poussée dentaire ...

Afin de sécuriser ces soins, des protocoles sont écrits par la structure, validés par le référent santé accueil inclusif.

Ces protocoles doivent être revus et actualisés régulièrement par le médecin de crèche. Lorsqu'un enfant se fait mal, nous l'encourageons avec des paroles bienveillantes à se relever seul, et l'aidons à exprimer et cibler sa douleur par des paroles et/ou des signes. Toute en contenance, nous soignons l'enfant selon les protocoles en vigueur. Ensuite nous l'encourageons à retrouver confiance pour rejoindre les autres ou bien s'apaiser dans un espace prévu à cet effet.

En cas de traumatismes plus importants, nous pratiquons les premiers soins, nous appelons les parents et le médecin des parents peut aussi être consulté.

Dans les cas les plus graves, les secours sont contactés rapidement, voire en premier lieu. Pour toute administration de traitement médicamenteux, l'infirmière ou l'auxiliaire de puériculture ou l'EJE applique l'ordonnance en vérifiant la bonne conformité de celle-ci (nom + prénom + date + posologie + nom des médicaments + dates de péremption + traçabilité). Chaque administration de médicament se fait sous double contrôle.

Chaque soin est effectué selon les besoins, avec des contrôles réguliers et l'observation des professionnel(le)s.

Les temps de change sont des moments particuliers, où une attention particulière est portée à l'enfant pour contrôler son état de santé global, mais aussi pour favoriser le lien.

Pour les plus grands en cours d'acquisition de la propreté, l'équipe suit les volontés des enfants eux-mêmes, et de leur famille. Et pour faciliter ce stade, l'équipe anticipe et propose régulièrement le passage aux toilettes. Et même si ce temps vise l'autonomie, les professionnel(le)s veillent à faire de ce temps, un temps privilégié.

Nous réalisons les soins de la vie quotidienne pour le confort des enfants, mais sans être dans l'excès et dans la conviction que se « salir » est inhérent à leur vitalité découvreuse.

Le lavage des mains ou son apprentissage, puisque nous encourageons l'autonomie, a lieu plusieurs fois par jour, avec des moments clés et reconnus comme, avant les repas, après le passage aux toilettes. Les enfants disposent d'un petit lavabo et par petit groupe, ils s'appliquent à frotter leurs mains.

Pour les plus petits nous utilisons des petits gants humides. Nous proposons aussi les gants humides à la fin des repas des plus grands pour leur permettre de se nettoyer seul le visage et les mains.

Nous suivons les rythmes de sommeil de chaque enfant, ainsi que les rituels et habitudes de chacun. Les plus jeunes ont un lit à barreaux correspondant aux normes, avec leur drap et gigoteuse selon saison, dans le dortoir « bébés ». Le calme y est préservé, nous les accompagnons à l'endormissement selon leurs besoins, par des comptines, en les berçant, Le dortoir est surveillé maximum toutes les 10 mn, et à chaque coucher ou lever.

Certains enfants ont un meilleur sommeil en salle, tout comme ils dorment dans les pièces de vie à leur domicile. Nous aménageons dans ce cas, un coin « calme » sur un matelas au sol, ou dans des transats qui s'allongent complètement.

Les "petits" passeront progressivement selon leur rythme sommeil et développement psychomoteur du lit barreaux au lit dit "cocon".

Les « moyens » et les « grands » ne dorment en général qu'une sieste par jour ; après le repas. Deux salles sont aménagées en dortoir, où chaque enfant a un lit dit "cocon" ou un lit couchette qui lui est attribué, avec ses draps et retrouvera son lit installé toujours à la même place, pour offrir un repère sécurisant.

Les couchers se font par petits groupes pour favoriser une atmosphère propice à l'endormissement. Chaque enfant est accompagné dans son endormissement ; parfois de la musique douce, des berceuses ou des lectures leur sont proposées.

Un(e) professionnel(le) surveille tout ce temps de sieste. Les levées se font au fur et à mesure des réveils, en respectant le sommeil des derniers enfants encore endormis. Nous ne réveillons pas un enfant qui dort.

À tout moment de la journée, si un des « moyens » ou des « grands » souhaitent se reposer nous lui aménageons un espace calme, où il restera sous surveillance.

LE DÉVELOPPEMENT

A chacun son rythme !

Le développement psychomoteur combine le développement psychique (intellectuel, comportemental, sensoriel, affectif) de l'enfant et son développement moteur (posture, motricité, coordination). Il est nécessaire de surveiller que chaque phase d'acquisition s'effectue correctement tout en gardant à l'esprit que ces étapes sont données à titre indicatif : chaque enfant est unique et évolue selon un rythme qui lui est propre.

Les professionnel(le)s connaissent les bases et repères de ce développement, mais respectent chaque enfant dans leur évolution, qui passent des réflexes des premières semaines aux apprentissages des premières années.

Par leurs observations, par des propositions d'espaces adaptés, des activités dirigées ou non, des accessoires mis à disposition, etc... elles permettent de renforcer les acquisitions.

Dans notre structure, nous pratiquons la motricité libre !

C'est laisser l'enfant libre de ses mouvements afin qu'il puisse découvrir les capacités de son corps et acquérir chaque étape de son développement par lui-même. Agir librement lui permet de construire son propre chemin d'apprentissage et ainsi développer sa confiance en lui !

Dans les grandes lignes, nous ne mettons pas un enfant dans une position qu'il n'aura pas acquise de lui-même ; position assise, position debout, marche etc...

Seuls les plus jeunes se verront proposer par alternance, la position ventrale pour qu'ils puissent développer leur schéma musculaire dorsal, et s'entraîner petit à petit à se retourner dos/ventre et ventre/dos.

Dans cette même idée, les enfants mangent dans les bras ou dans un transat (où ils restent le moins longtemps possible) tant qu'ils n'ont pas acquis la position assise libre, puis dans un fauteuil bas lorsqu'ils tiennent assis, puis quand ils auront la maîtrise, de la marche, ils pourront s'asseoir sur des petites chaises à table.

La motricité libre induit de créer un cadre sécurisant pour l'enfant, qui facilite son éveil, sa curiosité et qui reste adapté selon son âge, du nouveau-né aux plus grands.

Laissons-les bouger, agir, prendre des risques. Restons disponibles, encourageons leurs efforts, verbalisons en mettant en mots leurs nouvelles expériences... sans jamais oublier que chaque enfant évolue à son rythme et à sa manière.

Nous instaurons une communication positive qui va les encourager avec des mots simples, des signes, sans les freiner dans leurs déplacements et leur apprentissage.

Pour résumer, la motricité libre a un impact positif sur l'enfant. Elle lui apprend à devenir grand et à prendre confiance en ses capacités pour évoluer. Au fil de son développement, l'enfant prend conscience des dangers qui l'entourent. Soutenu par l'accompagnement bienveillant de ses parents, il deviendra un enfant épanoui et curieux de son environnement.

Pour le développement du langage, nous estimons que tout est communication et encore une fois nous observons les enfants. Avant d'avoir la parole, les bébés s'expriment via les pleurs, le regard, les gestes.

Mais, un tout premier dialogue entre le bébé et la personne qui s'en occupe s'instaure via le tonus. C'est ce que l'on appelle : le dialogue tonique. Nous veillons donc à trouver la bonne réponse à cette communication non verbale, pour que « l'hypertonie d'appel » se transforme en « l'hypotonie de satisfaction ».

Nous verbalisons nos gestes à l'enfant dès le plus jeune âge, l'aidant dans la conscience de son corps et développant son vocabulaire. Nous nommons les parties de son corps, les émotions, les sensations, les objets, les membres de la famille.... Nous lisons beaucoup d'histoires, nous chantons tous les jours et plusieurs fois par jour.

La socialisation des enfants est également primordiale en crèche collective. Les enfants apprennent à évoluer en collectivité et à respecter les limites de l'autre.

Nous répartissons les enfants en un maximum de petit groupe pour que chacun puisse trouver sa place, mais aussi pour que cela corresponde à son stade de développement global, à ses envies et son état général du jour voire du moment. Les groupes évoluent tout au long de la journée, selon nos propres observations.

Les enfants plus petits apprennent des plus grands en les regardant faire et jouer. Ils sont une motivation extérieure et spontanée pour pousser les plus petits à explorer et développer de nouvelles compétences. Les enfants plus grands apprennent la patience et l'empathie auprès des plus petits. Montrer ce qu'ils savent faire leur permet également de gagner en estime d'eux-mêmes.

En pratique, les enfants intègrent des groupes constitués de moyens et de grands et n'évoluent donc pas qu'avec des enfants de leur âge. Cette organisation reste flexible en fonction des enfants et des besoins.

L'EVEIL

1. L'éveil

Tout comme le soin, l'éveil est multiple et partout à la crèche. Un temps de change par exemple, où nous communiquons avec l'enfant, le stimule dans son développement et son éveil. Nous verbalisons chacun de nos gestes dans l'accompagnement de l'enfant, et dans leur appétence à l'apprentissage, tout devient éveil pour eux.

L'éveil, c'est donc à tout moment de la journée. Par la parole adressée à l'enfant, par leur participation aux gestes de la vie quotidienne : apprendre à se chausser, à s'habiller, à boire seul... Toutes les sollicitations de l'adulte pour développer

l'autonomie de l'enfant participent à l'éveil. Les adultes sont présents pour accompagner les enfants dans leur apprentissage de l'autonomie en valorisant leurs compétences, mais sans sur stimulation.

Les professionnel(le)s sont sensibilisé(e)s au fait de ne pas transmettre des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant, de même qu'elles accompagnent les jeunes enfants dans la prise de conscience de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.

Elles valorisent les enfants dans leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Filles et garçons sont encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés et sans orientation de genre. Cela vaut pour les jeux symboliques, à disposition continue, les déguisements et autres.

Au sein de l'établissement, nous sommes ouverts(es) à la mixité professionnelle, aussi bien que concernant les stagiaires et intervenants extérieurs.

Le jeu, comme outil d'éveil, est aussi partout. Nous proposons des activités, nous laissons à dispositions des accessoires, des jouets, créons des espaces, toujours distinctions de genre pour qu'à travers le jeu, l'enfant découvre, manipule, teste, expérimente, développe ses capacités, et communique. Le jeu, comme outil de communication favorisant la relation. Les professionnel(le)s jouent avec les enfants, sont au sol avec eux, manipulent les jouets, accompagnent les activités, accompagnent les enfants à partager les temps de jeux entre eux, verbalisent les actions et interactions, et nomment les objets.... Le jeu pour devenir « je ».

Les ateliers proposés chaque jour, comme par exemple : la motricité, la peinture, la musique, les histoires, la pâte à modeler, le transvasement, le jardinage, l'éveil corporel, des jeux de manipulation... sont choisis en fonction des observations des professionnel(le)s qui évaluent des besoins, des envies, des « humeurs » des enfants, et permettent aux enfants la découverte, l'expérimentation, l'acquisition de compétences. L'enfant reste acteur de son activité, et de la durée qu'il veut y consacrer et donc de son développement.

2. L'éveil au monde, à la nature et à la culture

L'éveil, c'est aussi l'ouverture vers l'extérieur : dans un souci de répondre au besoin fondamental d'explorer la nature et tous ses éléments, nous privilégions les temps en extérieur dans notre cour, et pendant toutes les saisons afin de sensibiliser les enfants à l'environnement naturel et les aider à construire leur conscience du temps, de l'espace, et du vivant dans sa globalité. Les tenues vestimentaires des enfants sont alors adaptées au climat. Nous découvrons et explorons chaque élément naturel, de manière spontanée ou proposée par les professionnel(le)s ou les enfants eux-mêmes. Nous observons aussi que ce cadre offre une ambiance apaisante aux enfants, favorisant leur sécurité physique et affective, et rendant propices tous les apprentissages.

Nous offrons, quand cela est possible, des temps d'ouverture au monde extérieur, et au monde culturel régulièrement par ;

- Interventions de différents professionnel(le)s (musique, lecture, médiation animal)
- Interventions de parents proposant des ateliers selon leurs compétences et envies ; la découverte d'une autre langue et culture en fait partie par exemple,
- Visites d'expositions,
- Fréquentation de la médiathèque,
- Proposition de différentes fêtes (noël, carnaval, fête de fin d'année...) Sur place ou en extérieur, en partenariat avec d'autres structures de la commune où les familles sont conviées.

Pour les sorties, nous sollicitons l'aide de parents, en fonction de leurs disponibilités, afin d'assurer la sécurité.

3. L'éveil à la crèche la petite princesse

L'espace de la crèche est aménagé pour favoriser l'éveil des enfants tant par les possibilités de se mouvoir, que par les objets à disposition et à manipuler, que par les interactions favorisées avec les autres enfants et adultes. L'aménagement permet aux enfants l'exploration, la découverte, l'autonomie de chacun, dans un environnement

sécure. Les enfants vont et viennent selon leurs envies, leurs stades de développement, et développent ainsi autonomie et confiance en soi.

L'aménagement de l'espace évolue en fonction des âges des enfants et de leurs besoins, et selon les observations des professionnel(le)s, afin de permettre de renforcer les acquisitions et favoriser une atmosphère sécurisante et apaisante. Nos objectifs sont d'offrir des espaces adaptés à leur développement, faciliter l'éveil de l'enfant, favoriser et développer leur curiosité, leurs apprentissages.

La structure se veut donc saine et propice à l'éveil des enfants, en respectant le rythme de chacun, et en mettant en place des temps et des espaces pour jouer librement et pour exercer leurs multiples capacités

LE BIEN-ÊTRE

Tous les actes et actions proposés aux enfants et leurs familles résultent des observations des professionnel(le)s, de l'écoute des retours des familles et des enfants, et d'une réflexion collective.

Pour ce faire, il est essentiel que les adultes qui assurent le bien-être des enfants, soient eux aussi dans une qualité de travail, et de réflexions.

L'objectif étant d'assurer le bien-être de chacun et la sécurité physique et affective de tous.

Sans ordre de priorité, puisque chaque élément est l'équilibre de l'autre, voici une description non exhaustive de ce que nous proposons à la crèche la petite princesse.

1. La formation des professionnel(le)s pour garantir le bien-être des familles

Les professionnel(le)s se forment régulièrement afin d'élargir leurs compétences, de faire évoluer leurs pratiques, et d'avoir toujours une veille sur l'évolution des études et analyses relatives à la petite enfance. Dans cette même idée, les professionnel(le)s s'informent personnellement, et des supports sont régulièrement proposés par des newsletters, des gazettes, des abonnements à des revues spécialisées dans la petite enfance.

En ce sens, la formation permet donc de répondre au plus près et de manière adaptée, aux besoins de l'accueil du jeune enfant et sa famille ; véritable garantie de la bienveillance.

La formation permet aussi une valorisation et une réassurance personnelle, elle aide à la réalisation de projets, qui viendront satisfaire le ou les professionnel(le)s les ayant initiés.

Outil de cohésion, les formations individuelles sont partagées et résumées en équipe lors des réunions mensuelles. Les formations en intra et communes à toute l'équipe, fédèrent autour de projets, et harmonisent les pratiques et par conséquent, les relations.

Des analyses de pratique sont proposées régulièrement, offrant un sas de réflexions, d'échanges, de prises de recul, et veillant ainsi au bien-être professionnel de chacun.

2. Les emplois du temps au plus près des besoins des enfants et des familles

Les emplois du temps des enfants sont fixés selon les besoins des familles, et définissent leur contrat d'accueil. Toutefois, quand cela est possible, les enfants peuvent être accueillis sur des plages horaires supplémentaires pour répondre aux besoins des familles, et faciliter leur quotidien.

D'autre part, nous pourrions aussi réfléchir avec les familles, pour les accueils occasionnels, ou les enfants ne venant peu dans la semaine, d'un besoin ou non, d'une régularité et d'une fréquence plus importante, afin que l'enfant puisse créer des repères et des liens avec les professionnel(le)s et les autres enfants. Il est important que l'enfant soit sécurisé dans son accueil, pour lui garantir son bien-être.

Les emplois du temps des professionnel(le)s sont organisés en fonction des besoins réels. Ils répondent aux normes d'encadrement pour la sécurité physique de tous, mais aussi et surtout, aux projets d'équipe, et à la sécurité affective de tous. Afin d'offrir une qualité d'accueil aux enfants et aux familles, nous renforçons les effectifs lors des temps « forts », pour permettre aux enfants d'être pris en compte dans leur individualité lors de leurs temps en collectivité, et aux professionnel(le)s d'avoir une réelle satisfaction de leurs actions, en lien aux projets.

Les emplois du temps des professionnel(le)s sont aussi organisés, autant que possible, par la prise en compte et en considération, des besoins et contraintes personnelles. Un bien-être personnel et professionnel, qui se ressent à la crèche.

3. Les repères

Pour le bien-être des enfants, des repères et rituels sont mis en place afin de développer leur capacité à être rassurés au sein d'une collectivité : des repères dans l'espace, « où chaque chose est à sa place, où chacun a sa place », des repères dans le temps avec des moments clés facilement identifiables par les enfants, et que les professionnel(le)s annoncent en amont à l'enfant, afin qu'il puisse se préparer à la transition.

En parallèle des emplois du temps du personnel, une répartition des rôles est faite. Elle permet d'assurer un accueil qualitatif, et offre un cadre sécurisant à l'équipe. Dans l'affectation des groupes, au minimum, un(e) professionnel(le) assure la continuité de l'encadrement d'un groupe et donc de soin à l'enfant, afin d'offrir une sécurité physique et affective, et d'optimiser le bien-être de chacun.

PROJET ÉDUCATIF

ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

[Le projet social définit les fonctions en lieu et place de l'établissement la petite princesse.](#)

Le projet social a été élaboré entre janvier 2022 et septembre 2022. Il répond à la réforme du code de la santé publique pour les différents acteurs de la petite enfance. Dans ce projet nous allons aborder notre mission première « accueillir les enfants » et notre identité propre dans l'accueil. Ce document place notre établissement dans le paysage de la commune en accord avec les besoins du territoire.

Le projet social avec le projet éducatif et le projet d'accueil sont obligatoires et constituent le projet d'établissement.

Objectifs du projet social :

1. Définir les modalités d'intégration de l'établissement dans l'environnement social.
2. Définir les modalités d'intégration de l'établissement vis-à-vis de partenaires extérieurs.
3. Identifier les besoins du public (qui définiront les besoins de soutien à la parentalité proposés).
4. Inscrire les actions de la crèche en lien avec les questions de l'environnement.
5. Moyens d'action pour définir nos pratiques et notre accompagnement.

1. Modalités d'intégration de l'établissement dans l'environnement social

Contexte géographique

La crèche la petite princesse est implantée à La Crau, commune située dans le département du Var, proche de TOULON.

Il s'agit d'un territoire périurbain, situé à proximité de l'autoroute A57 et proche du réseau départemental.

La superficie de la commune est d'environ 37 km² et comprend un centre-ville, des quartiers résidentiels et des espaces agricoles.

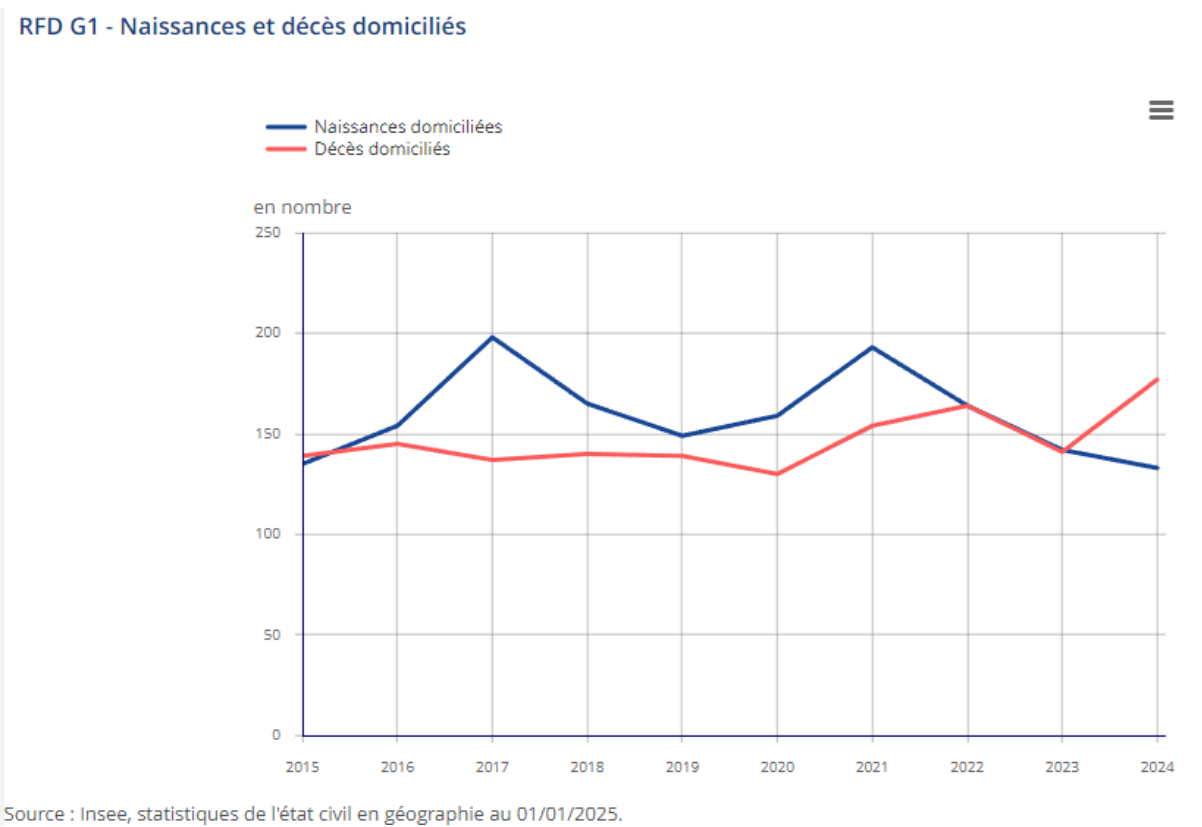
Contexte démographique :

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	16 855	100,0	17 920	100,0	19 416	100,0
0 à 14 ans	3 054	18,1	2 912	16,3	3 190	16,4
15 à 29 ans	2 570	15,2	2 832	15,8	2 866	14,8
30 à 44 ans	3 331	19,8	3 049	17,0	3 380	17,4
45 à 59 ans	3 842	22,8	4 284	23,9	4 400	22,7
60 à 74 ans	2 706	16,1	3 238	18,1	3 679	18,9
75 ans ou plus	1 351	8,0	1 605	9,0	1 901	9,8

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

La population est en constante augmentation depuis 2011. (19416 habitants en 2022).



Le nombre de naissances domiciliées a légèrement augmenté entre 2015 et 2021. En 2024, il a retrouvé son niveau de 2015.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2016 à 2022
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,2	6,3	3,0	2,9	1,2	1,3	1,2	1,3
due au solde naturel en %	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	1,1	6,2	2,8	2,5	0,9	1,1	1,1	1,2
Taux de natalité (‰)	11,4	10,7	11,0	11,0	10,6	9,5	8,5	9,2
Taux de mortalité (‰)	10,7	9,6	8,9	7,9	7,7	7,3	7,3	7,6

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.
Sources : Insee, RP1968 au RP1999 dénombremments, RP2011 au RP2022 exploitations principales - État civil.

L'augmentation de la population est liée à la fois à un solde naturel positif constant, mais aussi par l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2011	%	2016	%	2022	%	2011	2016	2022
Ensemble	6 757	100,0	7 546	100,0	8 523	100,0	16 542	17 709	19 199
Ménages d'une personne	1 552	23,0	1 964	26,0	2 619	30,7	1 552	1 964	2 619
Hommes seuls	637	9,4	750	9,9	1 115	13,1	637	750	1 115
Femmes seules	915	13,5	1 214	16,1	1 504	17,6	915	1 214	1 504
Autres ménages sans famille	152	2,3	125	1,7	87	1,0	343	280	196
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	5 053	74,8	5 457	72,3	5 816	68,2	14 648	15 465	16 383
Un couple sans enfant	2 157	31,9	2 338	31,0	2 564	30,1	4 510	4 768	5 304
Un couple avec enfant(s)	2 305	34,1	2 332	30,9	2 482	29,1	8 658	8 789	9 209
Une famille monoparentale	591	8,7	787	10,4	771	9,0	1 479	1 907	1 871

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

Le nombre de ménages avec enfants est en légère augmentation entre 2011 et 2022.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

Population et densité	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Population	5 308	5 772	8 877	11 257	14 509	15 798	16 855	17 920	19 416
Densité moyenne (hab/km²)	140,2	152,4	234,4	297,3	383,1	417,2	445,1	473,2	512,7

*) 1967 et 1974 pour les DOM

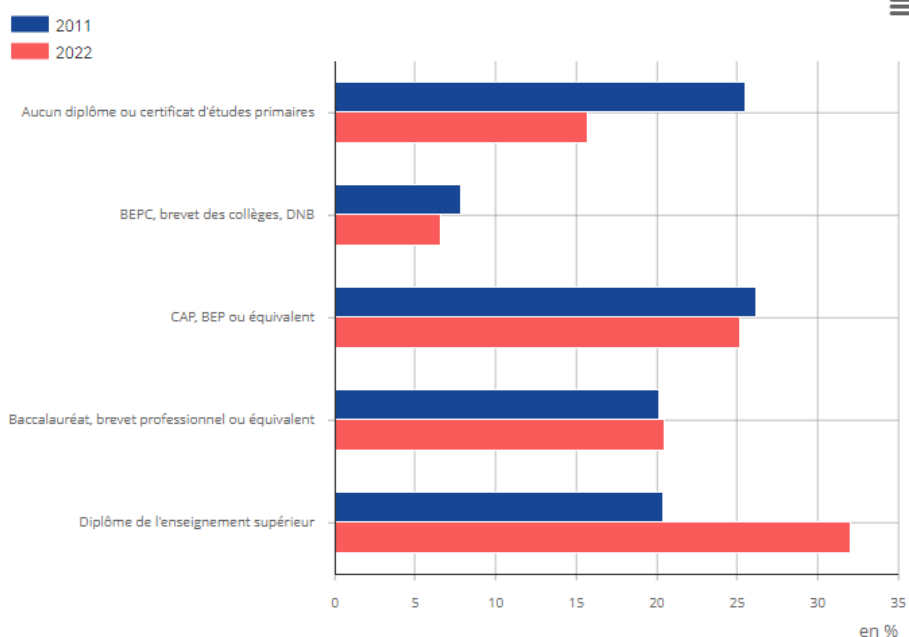
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombrements, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

La densité de la population en 2022 (nombre d'habitants au km²) était de 512.7 habitants/km².

Contexte sociologique

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2016.
Sources : Insee, RP2011, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Ce graphique représente la répartition des actifs de 15 ans et plus en fonction de leur niveau d'étude. Comme sur le département, on observe une baisse des qualifications inférieures au niveau bac au profit d'une augmentation des qualifications supérieures ou égales au niveau BAC..

Infrastructures du territoire

Plusieurs équipements d'accueil petite enfance sont implantés à LA CRAU :

	Places	Adresse
L'île aux enfants	24 places	52 avenue du 8 mai 1945 83260 La Crau
La petite princesse	25 places	Villa Fille Place Castellin La Crau
L'escale Infantiles	20 places	203 rue de sureau résidence du chateau 83260, La Crau
Les petits bouchons	28 places	63 allée du Serpholet La Crau
Les petits chats	11 places	Espace Charlotte La Crau
Les enfants du soleil	11 places	224 impasse Lavoisier La Crau
Les joyeux mômes	11 places	190 impasse Lavoisier La Crau

Equipements associatifs à but non-lucratif : 4 multi-accueil (24, 25, 20, et 28 places)

Micro-crèche privées : 3 établissements de 11 places chacun.

69 Assistantes Maternelles agréées et en activité sur la commune de La Crau.

La crèche participe ainsi depuis 30 ans à la dynamique du territoire.

2. Présentation de l'établissement :

Nous sommes une association loi 1901, composée de parents gestionnaires membres du bureau associatif, qui sont usagers de l'établissement.

2.1 Historique :

En 1991 ouverture de la crèche la petite princesse.

L'établissement a évolué de crèche parentale associative en multi accueil collectif, puis à nouveau en crèche parentale. A ce jour (juin 2026), elle accueille 24 enfants.

2.2 Place des parents :

La petite princesse est un établissement où les parents peuvent circuler librement, où les familles sont invitées à participer aux courses quotidiennes, aux fêtes, aux sorties, travaux d'entretien, interventions en fonction de leurs compétences pour organiser des activités, des sorties et traiter avec des partenaires.

Les familles en réglant la cotisation annuelle sont membres de l'association et lors de l'assemblée générale à chaque rentrée élisent un bureau constitué d'un président , un trésorier, un secrétaire. Le lien de confiance tissé lors des accueils permet une collaboration entre parents et professionnels qui constitue une richesse et caractérise fortement notre fonctionnement. La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est le fil conducteur de notre travail au quotidien (arrêté du 23 septembre 2021).

Nous faisons un travail étroit d'accompagnement à la parentalité, où le parent est le premier éducateur avec lequel nous échangeons quotidiennement pour établir le lien de confiance afin d'écouter sans jugement, afin de recueillir les informations

essentielles pour l'accueil de leur enfant. Le lien créé permet de détecter d'éventuelles problématiques dans les relations familiales ou par rapport au comportement de l'enfant, ce qui permet de réagir dans la prévention précoce et d'orienter auprès des partenaires si besoin.

2.3 La professionnalisation :

Les membres du personnel répondent au taux d'encadrement légal (1 professionnelle pour 6 enfants).

L'équipe est pluridisciplinaire : EJE éducateur de jeunes enfants, AP (Auxiliaire de puériculture) infirmière, CAP Accompagnement éducatif petite enfance) ou équivalent, agents d'entretien, psychologue, apprenties (CAP, EJE), stagiaires.

Professionnalisation de l'équipe grâce aux formations proposées, aux temps de réunion et de partages de connaissance et durant les analyses de pratiques professionnelles. Nous travaillons principalement avec l'ACEPP (Association Collectif Enfants Parents Professionnels) qui propose des formations pédagogiques, qualifiantes. Le personnel peut également prétendre à un accompagnement validation des acquis pour obtenir un diplôme supérieur. En moyenne 1 à 2 formations par an sont proposées. Nous organisons une réunion mensuelle pour un travail sur l'institution, la pédagogie et les projets. Des réunions d'analyse de pratique supervisées par une psychologue sont mises en place pour l'équipe. Une fois par trimestre une réunion de responsables permet un accompagnement de l'équipe et d'harmoniser nos pratiques courantes.

En adéquation aux droits du travail, la crèche adhère à la convention collective ALISFA (Acteur du lien social et familial), le document est à disposition des salariés au sein de la structure.

2.4 Les partenaires

Les financeurs avec la Caisse d'allocation familiale, les mairies, la MSA, les familles.

Les partenaires sociaux culturels et éducatifs en fonction des possibilités : intervenants (musique, psychomotricien, sophrologue, langage des signes, ateliers

d'accompagnement à la parentalité) ; des sorties enfants parents professionnels (médiathèque, théâtre, musicien, écoles maternelles).

Les partenaires emploi formation : mission locale, pôle emploi, les écoles de formation.

Les partenaires Medico et médico sociaux : PMI Sensibilisation du personnel sur les violences sur les enfants, repérage et prévention obligatoire des maltraitances et négligence, pédiatre (contact étroit si besoin), CMPP, CAMSP (mise en place d'une convention pour une prise en charge prioritaire des enfants porteurs de handicap ou de troubles), orthophoniste, , EPHAD (visites des personnes âgées avec diverses pathologies, accueil des enfants en structure pour des ateliers avec les plus valides).

3. Besoins du public

Accueil des enfants dont les parents travaillent, accueil des enfants dont les parents sont en recherche d'emploi, en formation, ou en stage. (Décret n°2021-1131 du 30 août 2021).

Sociabilisation, éveil, insertion dans des groupes, travail de co-éducation pour accompagner les séparations en vue d'une entrée en école maternelle.

Insertion sociale (plan pauvreté), par ex : découverte et apprentissage de la langue française. Prévention précoce des différents troubles ou dysfonctionnement.

Accueil des enfants en situation de handicap.

Soutien à la parentalité.

Sensibiliser à l'environnement.

4. Développement durable :

Depuis l'ouverture de la crèche, des pratiques écologiques et de développement durable sont exploitées au quotidien. Une démarche éco-responsable permet à la crèche de mettre en œuvre des actions telles que :

- Le tri sélectif.

- Vaisselle en verre ou en inox.
- La récupération pour des jeux activités.
- L'alimentation biologique en secteur court et produits locaux, plats gastronomiques réutilisables par notre fournisseur(EGALIM)
- Sensibilisation de l'équipe et parents aux enjeux environnementaux.

5. Moyens d'action pour définir nos pratiques et notre accompagnement :

Les valeurs et le mode de fonctionnement pédagogique de la crèche, où la singularité de chacun est prise en compte pour être intégré au sein d'un vivre ensemble, source d'apprentissage du respect et de la tolérance, nous encourage à offrir à tous les enfants un accueil collectif, chaleureux et proche de leur lieu de vie de famille. L'établissement est aménagé pour que les parents et les enfants soient autonomes au quotidien, avec un aménagement de l'espace particulier favorisant les repères pour tous.

Si la crèche est avant tout un lieu d'accueil pour les jeunes enfants, elle offre aussi un espace de convivialité pour les parents. Des occasions de rencontre particulièrement intéressantes qui peuvent permettre à chacun de s'épanouir à travers les possibilités de participation. Nous proposons des projets d'activités ou de sortie où le parent peut s'intégrer et où les enfants peuvent explorer et partager des moments de découverte et d'éveil à la crèche.

6. Laïcité :

L'établissement respecte la charte de la laïcité de la Caisse d'Allocation familiale, tous les parents et leurs enfants sont accueillis quelle que soit leur conviction religieuse, ces derniers sont libres de manifester leur conviction philosophique, politique et religieuse à condition de ne pas troubler le bon fonctionnement de l'établissement ou de ne pas faire de prosélytisme.

La crèche propose donc des services et des activités ouvertes à tous les publics en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

La crèche détient un fort potentiel d'outils de prévention et d'intégration, de rencontre entre famille. Notre accueil est adapté aux besoins réels des familles, par la prise en compte de la conciliation de la vie professionnelle, sociale, familiale et personnelle des parents sans aucun jugement dans notre accompagnement et en acceptant l'individualité des histoires familiales.

Nous nous remettons en question au quotidien en évaluant divers critères tels que :

Renforcer la qualité de l'accueil	- Revoir les critères d'admission. - Communiquer sur la possibilité d'accueil d'urgence. - Être réactif et à l'écoute des partenaires sociaux.
Renforcer la qualité du service	- Former les professionnels individuellement. - Dégager des temps de réunion en dehors d'avec les enfants pour travailler sur les projets - Veiller à ce que le projet éducatif soit en accord avec le projet social
L'accueil des enfants en situation de handicap	- Donner les moyens à l'équipe de renforcer cet accompagnement - Se mettre en relation avec les partenaires extérieurs

La place des parents dans la vie de la crèche/ vie associative	- S'assurer de la dynamique projet ateliers parents etc... - Communiquer régulièrement - Renforcer l'implication des parents - Maintenir le lien entre professionnels et parents bénévoles
L'ouverture vers l'extérieur	- Evaluer le nombre de sorties - Accueillir des personnes extérieures

Conclusion :

La rédaction de ce projet social nous a permis de valoriser les fondements de l'établissement. Il nous a permis de clarifier les directions que nous souhaitons donner, dont les valeurs fondamentales sont le « vivre ensemble », le bien-être, le dialogue et l'ouverture.

Nous mettons un point d'honneur à être en constante évolution et réflexivité autour de nos actions.

Le projet social est un point de départ qui évolue avec les changements de la société.

